Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20261015-D070_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le quinze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Octobre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absents excusés : Rachel RAITHIER (pouvoir à Yvon RIALLAND), David DUFOUR (pouvoir à Nicolas GUYOT).

Secrétaire de séance : Thomas OLIVIER

070/2026 Fixation de la surtaxe assainissement pour 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la précédente délibération relative à la surtaxe d'assainissement (part fixe et part variable) et l'invite à fixer le tarif à appliquer à compter du 1er janvier 2027.
Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués en 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Fixe les tarifs applicables à partir du 1er Janvier 2027 à :
 - 13,00 € par an (part fixe)
 - 1,80 € par m3 (part variable)

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.